



14ème législature

Question N° : 75080	De M. Thierry Mariani (Union pour un Mouvement Populaire - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > affaires étrangères : ambassades et consulats	Analyse > Turkménistan. fermeture. conséquences.
Question publiée au JO le : 03/03/2015 Réponse publiée au JO le : 07/04/2015 page : 2656		

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la fermeture annoncée de la section consulaire au Turkménistan. Cette fermeture risque d'entraîner certaines difficultés notamment lors des différentes élections. Il souhaiterait donc savoir comment les Français résidents en Turkménistan feront dorénavant pour voter aux différentes élections et si un bureau de vote sera mis localement en place à cet effet. Si tel n'est pas le cas, nos compatriotes seront contraints à un déplacement pénible pour pouvoir voter au consulat le plus proche. Aussi, il souhaiterait connaître les dispositifs envisagés par le Gouvernement pour pallier la fermeture de ce poste consulaire afin de permettre à tous les Français établis à l'étranger de pouvoir voter facilement.

Texte de la réponse

Il est prévu que la section consulaire d'Achgabat ferme suite au réaménagement du réseau consulaire, ce qui n'a pas d'impact direct sur la question des bureaux de vote. Lors de l'élaboration du dispositif de bureau de vote, le ministère des affaires étrangères et du développement international prend en compte la réalité des implantations des inscrits, comme les locaux disponibles et la présence, dans le corps électoral, de volontaires acceptant de tenir les bureaux de vote. Lors des élections de 2014, 24 électeurs se sont déplacés à la section consulaire pour les élections européennes (sur 253 inscrits), 21 électeurs se sont déplacés pour l'élection des conseillers consulaires, et 5 électeurs se sont exprimés via le portail de vote électronique (sur 279 inscrits). A l'avenir, pour l'élection du Président de la République, les élections européennes et les référendums, dans l'hypothèse où un bureau de vote ne serait pas ouvert, les Français établis au Turkménistan pourront choisir de se déplacer au consulat de rattachement à Bakou, ou de voter par procuration. A cette fin, la section consulaire à Bakou organisera des tournées consulaires afin de recueillir les procurations de nos compatriotes établis au Turkménistan. Par ailleurs, pour les prochaines élections législatives et l'élection des conseillers consulaires, ils disposeront de la possibilité de voter par correspondance électronique.